

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE**

L'an deux mil vingt-et-deux, le 29 du mois de novembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jacques-de-la-Lande, sous la présidence de Luc Simon, en sa qualité de Vice-Président du C.C.A.S de Saint-Jacques-de-la-Lande, dûment convoqués ;

**PRESENTS (S) :**

M. Luc SIMON Vice-Président ;  
M. Clément DAVID Administrateur  
M. Marcel Biard Administrateur  
Mme Marie-Jeanne LEBRETON Administratrice ;  
M. Pierre-François LEBRUN Administrateur ;  
M. Jean-Marie GANEAU Administrateur ;  
M. Thierry MORIN Administrateur  
M Henri GENDROT Administrateur  
M. Daniel BOUET Administrateur  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**PROCURATION(S) DE VOTE :**

Mme Marie DUCAMIN Présidente donne procuration à Luc SIMON;

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. Rodolphe LLAVORI Administrateur  
Mme Marie LOCKHART Administratrice  
Mme Martine FRIOT Administratrice

**Le secrétariat a été assuré par Julie Simon Directrice du CCAS**

oooooooooooooooo

N°	Objet
33_2022	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> - Convention de partenariat « APA – GYM SANTÉ SENIORS »
34_2022	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> -Convention Compagnons Bâisseurs
35_2022	<b>FINANCES</b> - Décision Modificative N°3
36_2022	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> - Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents
37_2022	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> - Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
38_2022	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> - Mise à jour des délibérations relatives aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
38_2022	<b>SOLIDARITÉ</b> - Décisions prises par Monsieur le Vice-Président Prise d'Acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42

oooooooooooooooo

Certifié exécutoire par le Vice-Président compte tenu de la transmission en Préfecture et la publication sur le site de la Ville de St Jacques le 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;



